

Alençon, le 20 mars 2025

Affaire suivie par Claude SÉVERIN
Gestion collective des enseignants du 1^{er} degré
Tél. 02 33 32 52 87
Mél. dsden61-srh-gestioncoll@ac-normandie.fr
Place du Général Jean Bonet
61000 Alençon Cedex

Le Directeur Académique des Services départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
public
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale

Objet : Liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'établissement spécialisé - Rentrée scolaire 2025

Références :

Décret 74-388 du 8 mai 1974 modifié

Annexe :

Formulaire Demande d'inscription sur liste d'aptitude de directeur d'établissement spécialisé

LISTE D'APTITUDE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ

Dépôt des candidatures par voie hiérarchique : jusqu'au mercredi 2 avril 2025 – 12h00

J'ai l'honneur de vous informer que les instituteurs et professeurs des écoles affectés dans l'Eure, la Manche, le Calvados ou la Seine-Maritime à la rentrée scolaire 2025 peuvent faire acte de candidature à l'inscription sur les listes d'aptitude aux emplois suivants :

Conditions d'inscription	
- Etre affecté à la rentrée scolaire 2025 dans le département où se trouve le poste - Etre âgé de 30 ans au moins au 1 ^{er} octobre de l'année au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude Le bénéfice de l'inscription sur la liste d'aptitude est acquis pour une année.	
a. <u>Directeur d'école d'application</u>	- titulaire du CAFIPEMF + 8 ans de service en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles
b. <u>Directeur d'école comportant au moins 3 classes spécialisées</u> recevant des enfants ou adolescents déficients ou inadaptés, directeur d'école d'éducation spéciale quel que soit le nombre de classes	- titulaire du DDEAS - titulaire du CAPPEI + 8 ans de service en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles dont 5 ans d'enseignement spécialisé
c. <u>Directeur de centre médico-psychopédagogique</u>	

Les dossiers sont à m'adresser par la voie hiérarchique pour le mercredi 2 avril 2025 au plus tard avec :

- le formulaire d'inscription en annexe
- un état des services
- les copies des trois derniers rapports d'inspection avec les notes attribuées

Jean-Luc LEGRAND